

Crowdfunding

Les Expert-Comptables se sont engagés dès l'émergence du financement participatif en France pour permettre aux entreprises d'accéder au financement en dehors ou en complément des circuits traditionnels.

Un premier partenariat a été établi avec la plateforme de prêt rémunéré [LENDOPOLIS](#), puis l'offre de « partenariat participatif » s'est développé au travers de nouvelles collaborations avec [PRETGO](#) et [LETITSEED](#) (investissement en capital).

Ces plateformes accompagnent les entrepreneurs qui sollicitent un emprunt (levée de fonds participative) via leur Expert-Comptable. Ce dernier intervient comme « tiers de confiance » : il complète le dossier de demande et atteste les informations financières du projet afin de certifier sa viabilité.